

Poste de Caissier – Caissière

DÉFINITION

Les caissiers se servent de caisses enregistreuses, de lecteurs optiques des prix, d'ordinateurs et d'autre matériel pour consigner et recevoir les paiements de clients qui achètent des produits, des services ou des billets. Ils travaillent dans des magasins, des restaurants, des cinémas, des bureaux d'affaires et d'autres commerces de détail et de gros.

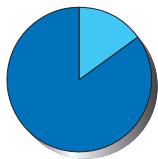
DESCRIPTION DES TÂCHES

Les caissiers exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Indiquer le prix des produits et/ou des services
- Recevoir les paiements en espèces, par chèque, carte de crédit ou débit automatique
- Emballer les marchandises ou les mettre dans des sacs
- Donner des renseignements aux clients
- Calculer les montants perçus à la fin de leur quart de travail et les concilier avec le chiffre total des ventes
- Prendre, au besoin, des réservations et des commandes à emporter
- Garnir, au besoin, les tablettes et nettoyer le comptoir autour de la caisse

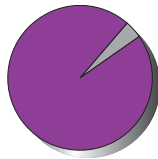
NOMBRE / STATISTIQUE

(Diagnostic sectoriel 2004-2007 et Enquête de rémunération 2005)



15 % des employés sont des caissiers(ères)

85 % : Autres*



96 % sont des femmes

4 % sont des hommes

80 % des emplois des caissiers(ères) sont à temps partiel

* Autre personnel des ventes, personnel dirigeant, gestion des marchandises, achats et bureau.

MOYENS DE RECRUTEMENT

- Annonce dans les journaux locaux ou régionaux
- Centres locaux d'emploi (CLE)
- Bouche à oreille
- Affichage dans les vitrines des magasins
- Sites Internet d'emploi

CONDITIONS DE TRAVAIL EN IMPORTANCE CHEZ LES EMPLOYÉS DES VENTES

- Possibilités d'augmentation de revenu
- Avancement en termes de responsabilités
- Régime de retraite ou d'assurances
- Horaire de travail plus flexible

RÉMUNÉRATION FIXE MOYENNE

Temps plein : 10,70 \$

Temps partiel : 8,71 \$

PROFIL CANDIDATS

- Études secondaires exigées
- Un cautionnement peut être requis
- Les caissiers(ères) employés(es) dans des casinos peuvent devoir obtenir un permis de jeu
- L'expérience ou une formation professionnelle supplémentaire (AEC ou DEC en Gestion de commerces) permet d'accéder à des postes de supervision tels que chef caissier(ère)

AUTRES APPELLATIONS D'EMPLOI

- Caissier/caissière au service à la clientèle
- Caissier emballeur/caissière emballeuse
- Compteur/compteuse d'argent
- Préposé/préposée de poste d'essence libre-service
- Vendeur/vendeuse à la billetterie

**IMPORTANT – NE PAS CONFONDRE CETTE FONCTION AVEC :
PREMIER CAISSIER/PREMIÈRE CAISSIÈRE, VENDEUR/VENDEUSE, COMMIS-VENDEUR/COMMIS-VENDEUSE**

Sources : IMT en ligne, Enquête de rémunération 2005 dans le commerce de détail, Diagnostic sectoriel 2004-2007.

Produit par

